

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AOUT 2014 20h30

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

L'an deux mille quatorze, le 14 août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 9 août 2014, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, maire.

Présents : BASTROT Philippe, BOUÉ Marie-France, CLOT Georges, COOMANS Hélène, DAVEZAC Daniel, DUFAU Valérie, JOURDON Jacques, LABENNE Baptiste, LAJUS Pierre, LESTERLE Jeanne, MICHEL Martine, TERRAIN Christophe, VIVIER Régine, ZAGO Michel

Absents ou excusés : BERGUERIE Pascal procuration à DUFAU Valérie, DARRIEUX Guy, FLOGNY Marie-Claire, MARQUE Jany, PÉRÉ Maëva procuration à MICHEL Martine

Secrétaire de séance : BOUÉ Marie-France

Julie CARRÈRE assistait à la séance.

Compte rendu de la séance précédente:

Approbation du compte rendu du 20 juin 2014 à l'unanimité

Décisions municipales :

DM2014-04 : Révision triennale du loyer de la perception de Riscle

DM2014-05 : Perception des droits de place, voirie, occupation du domaine public, locations de matériel ou installations communales

DM2014-06 : Marché prestation – assurances statutaires

Les décisions municipales sont approuvées à l'unanimité

Délibérations

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARMAGNAC ADOUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de conclure une convention de mise à disposition des services techniques communaux avec la Communauté de Communes Armagnac Adour afin de permettre une amélioration du service public rendu aux usagers, notamment par l'expertise technique des travaux à effectuer sur les bâtiments de l'enfance / jeunesse.

La prestation concernerait l'expertise de dysfonctionnement et la vérification de travaux sur les bâtiments intercommunaux suivants :

- Ecoles maternelle et élémentaire de RISCLE,
- Centre multi-accueil de RISCLE,
- Local adolescents de RISCLE,
- Ecole maternelle de SAINT-MONT,
- Ecole élémentaire de SAINT-GERME,
- Ecole élémentaire de MAUMUSSON-LAGUIAN,
- Ecole primaire de VIELLA,
- Ecole primaire de CAHUZAC-SUR-ADOUR

Les agents communaux seraient, pendant le temps mis à disposition, sous l'autorité du Président de la Communauté de Commune, et travailleraient en collaboration directe avec le technicien « Voirie – Travaux », Monsieur Michel PERE.

La Convention serait passée pour une phase test de 4 mois à compter de sa date de signature.

La mise à disposition de service correspondrait à 7h maximum hebdomadaire.

Les frais relatif à cette mise à disposition (salaire et charges ainsi que les frais kilométriques) seraient remboursés par la Communauté de Communes, sur présentation d'un relevé mensuel.

Une convention viendra préciser les modalités d'intervention des services techniques.

Après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal décide :

- de passer une convention de mise a disposition des services techniques avec la Communauté de Communes Armagnac Adour aux conditions précitées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

OBJET : CONVENTION DE PASSAGE, D'AMENAGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE BALISAGE D'UN SENTIER DE DECOUVERTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et de ses Affluents a pour mission de répondre aux enjeux locaux de la gestion des cours d'eau avec deux objectifs principaux : la prévention des risques et la mise en valeur de l'Adour et de ses affluents.

Dans le cadre de ces missions a été créé le sentier de l'Adour, qui propose aujourd'hui plus de 80 kilomètres de sentiers balisés entre Bazet (65) et Barcelonne du Gers (32).

Sur la Commune de Riscle, le tracé du sentier est situé sur les parcelles ou parties de parcelles suivantes :

Commune	Section	Numéro(s) de parcelle(s)
Riscle	AC	104
Riscle	A	273
Riscle	B	282
Riscle	A	233
Riscle	A	247

Le SMGAA propose une convention afin de définir les modalités d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien ainsi que le régime de responsabilité applicable à ces terrains ouverts au public dans le but d'assurer la continuité d'un sentier de découverte.

La convention est signée pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature.

Après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal décide :

- De se prononcer en faveur de la signature de cette convention avec le SMGAA
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant

OBJET : APPROBATION - RAPPORTS ANNUELS 2013 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN DE L'ADOUR GERSOIS (SIEBAG)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité et la qualité du service public de l'eau potable
- le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif

Ce rapport doit être adopté par les communes membres ayant transféré une ou plusieurs compétences au SIEBAG.

Après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle décide d'adopter les deux rapports annuels 2013 du SIEBAG précédemment cités.

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES COMSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les Communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015 – 2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014 – 2017

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de Riscle rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune de Riscle estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de Riscle soutient à 16 voix pour dont 2 procurations, les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

OBJET : BORNAGE TERRAIN FUTUR EHPAD POUR LA REALISATION D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la donation de Monsieur Jean DEBART des parcelles suivantes pour la réalisation d'un nouvel Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sur la Commune de Riscle:

Commune de Riscle						
Section Pr. Let	N°	Lieudit	Contenance			Nature
			ha	a	Ca	
AK	6	Couloumes	1	19	32	T
AK	7	Couloumes	0	71	46	T
AK	8	Couloumes	0	82	46	T
AK	19	Couloumes	0	65	70	T

Contenance totale	3	38	94	
--------------------------	---	----	----	--

La compétence sociale ayant été transférée au 1^{er} janvier 2013 à la Communauté de Communes Armagnac Adour, le projet est aujourd'hui porté par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Afin que le projet puisse voir le jour, il est nécessaire que la Commune cède au CIAS les parcelles: AK 19, AK 8 et AK 7 en partie.

Une partie de la parcelle AK 8, destiné à la création d'une voie communale, sera par la suite rétrocédée à la Commune.

Monsieur Lacoste Michel, géomètre expert est venu sur site procéder au bornage des parcelles.

Afin de le concrétiser, il est aujourd'hui nécessaire que la Commune valide le plan d'alignement de la parcelle AK 8 avec le Chemin des Carrières, et de donner pouvoir pour le découpage de la parcelle AK 7.

Dès achèvement du bornage, l'élaboration d'un projet d'acte sera demandée à l'étude notariale de Riscle.

Après en avoir délibéré à 16 voix pour dont 2 procurations, le Conseil Municipal :

- se prononce en faveur de cette opération de bornage et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- Autorise par la suite Monsieur le Maire à faire appel à l'étude notariale de Riscle pour la réalisation de l'acte de cession

L'ordre du jour étant écoulé, le Conseil Municipal prend fin à 22h.

Le Secrétaire de séance
Marie-France BOUE

Le Maire
Christophe TERRAIN